CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
20 SEP. 2019
1227

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 septembre 2019

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Selon mes informations, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le 15 juillet 2019, les deux chargés de direction des CNFPC d`Esch/Alzette et d`Ettelbruck ont quitte leur fonction, respectivement n'ont pas postulé pour un deuxième mandat.

C'est à ce sujet que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l' Education nationale:

1. Qui est actuellement en charge de la gestion des deux CNFPC tant au niveau de la responsabilité journalière qu'au niveau de la responsabilité politique?

2. Est-ce que les appels à candidature pour les postes vacants de chargé de direction ont abouti à un résultat?

3. Sachant que les CNFPC ont dans leur compétence l'organisation de classes d'apprentissage, quelles classes/formations seront offertes dès cette rentrée?

4. En ce qui concerne le CNFPC d`Esch/Alzette, est-ce que vous pouvez me renseigner sur les premiers résultats du projet FSE "Sprong an Léier"?

5. Depuis plusieurs années, les CNFPC assument le rôle d'employeur formateur au niveau CCP au vu du manque de postes d'apprentissage. Pour quels métiers/professions ce sera le cas pour l'année scolaire 2019-2020? Quels sont les résultats des années précédentes?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 22 octobre 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1227 de Madame la Députée Martine Hansen

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée s'enquiert au sujet de la gestion des deux centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC).

Ad 1)

Les deux chargés de direction ont quitté leurs postes avec effet au 15 juillet 2019. La gestion quotidienne est depuis assurée conjointement par des personnes expérimentées travaillant dans les CNFPC et par deux directeurs adjoints à la formation professionnelle qui dédient une partie de leur temps de travail au soutien et à la coordination des travaux de ces équipes. L'article 53 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle stipule : « *La direction du Service et du Centre national de la formation professionnelle continue est assurée par le directeur à la formation professionnelle. Le directeur à la formation professionnelle est chargé du bon fonctionnement des administrations et services dont il a la responsabilité.* »

Ad 2)

Les appels à candidatures publiés plus tôt cette année n'ont malheureusement pas permis de trouver de candidats correspondant au profil recherché par la direction du service de la formation professionnelle. Un appel à candidatures supplémentaire pour le CNFPC Ettelbruck a été publié récemment. Ce dernier a permis de trouver un nouveau chargé de direction qui prendra ses fonctions à partir du 1er novembre 2019.

Ad 3)

Les classes d'apprentissage suivantes sont *a priori* offertes cette année dans les CNFPC :

- DAP conseiller en vente ;
- DAP agent administratif et commercial ;
- DAP cuisinier ;
- DAP installateur chauffage-sanitaire ;
- CCP cuisinier.

En fonction de la demande, l'une ou l'autre classe pourrait encore s'ajouter, voire ne pas être organisée. Le tableau complet ne pourra pas être dressé avant le 1er novembre, date butoir pour la signature des contrats d'apprentissage.

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85100
Fax (+352) 247-85113
info@men.lu
www.men.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

127-00088-20040816-FR

Ad 4)

Le projet « Sprong an d'Léier » est un projet soutenu par le FSE et vise à motiver des jeunes décrocheurs à participer à des cours d'orientation et de mise à niveau afin de les rendre aptes à s'inscrire à un apprentissage. Au cours de l'année scolaire 2018/19, 90 jeunes ont intégré le projet. 39 candidats ont arrêté la formation avant sa fin officielle : une dizaine parce qu'ils avaient trouvé du travail ou un poste d'apprentissage, le reste pour d'autres raisons. Afin de remédier à ces abandons précoces, l'équipe socio-éducative a réorganisé l'accompagnement en début de formation permettant de détecter et d'aider plus rapidement ces jeunes en difficultés et de leur proposer des solutions adaptées. Sur les 51 candidats ayant terminé leur parcours, 46 ont trouvé un poste d'apprentissage ou de travail, voire ont décidé de poursuivre d'autres projets. Pour les 5 candidats restant inscrits au CNFPC, l'équipe socio-éducative a mis en place un accompagnement personnalisé.

Ad 5)

Il est prévu d'organiser dans les CNFPC, en cas de besoin, la formation patronale pour des classes CCP pour les métiers et professions suivants :

- cuisinier, serveur, débosseleur de véhicules automoteurs, peintre-décorateur, aide-ménagère et installateur chauffage-sanitaire au CNFPC à Ettelbruck ;
- électricien, peintre-décorateur et assistant en mécanique automobile au CNFPC à Esch/Alzette.

Le taux de réussite des modules patronaux au sein des deux CNFPC est de 82 %, toutes formations confondues.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse